

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale** **du mercredi 21 avril 2021**

**Présidence** : M. Martial Wicht, Syndic

### **Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020
2. Comptes 2020
  - 2.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes
3. Vente de terrain art. RF 1263 Rte d'Onnens Nord et octroi d'un DDP partiel sur les art. RF 1397, 399 et 1396
4. Convention de répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Neyruz pour le réaménagement de la route cantonale, séquences 1 à 6, y compris crédits-cadre pour séquences 3 et 4
  - 4.1 Participation à l'aménagement de l'espace routier, séquence 3
  - 4.2 Eclairage public route cantonale, séquences 3 et 4
  - 4.3 Participation au crédit d'étude pour la séquence 4
5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) – nouveau règlement
6. Règlement communal concernant l'accueil préscolaire – nouveau règlement
7. Divers

A 20h15, M. le Président salue particulièrement les Conseillers communaux nouvellement élus ainsi que les élus au premier Conseil général de Neyruz, qui auront pour mission de poursuivre ce que les assemblées en grand nombre ont déjà construit, c'est-à-dire environ 170 ans d'assemblées communales qui se terminent ce soir. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première et dernière fois dans notre Commune. Il salue également Mme Stéphanie Buchs, journaliste à La Liberté.

En préambule, il remercie les participants de respecter les directives en lien avec cette situation sanitaire, notamment l'obligation de port du masque, l'interdiction de s'asseoir sur les chaises non-autorisées et la limitation au maximum des déplacements. Il précise que la Préfecture de la Sarine a approuvé le plan de protection mis en place pour cette séance le 31 mars dernier. Toutefois, au vu de l'affluence pour cette dernière Assemblée, une dérogation par rapport au

respect des distances a été accordée par les instances cantonales le 16 avril dernier. Par conséquent, la salle a été mise en place avec une distance latérale de 1 m. entre chaque participant. Les personnes d'un même foyer sont autorisées à s'installer placées sur les dernières rangées, à une chaise de distance. Une aération régulière de la salle est également prévue.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, il informe qu'en raison de la situation sanitaire, la diffusion de la présente Assemblée via la chaîne YouTube «Neyruz.ch/live» est prévue. Cette retransmission est toutefois soumise à l'acceptation de l'Assemblée communale, conformément à l'art. 3 al. 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). Il précise que, conformément aux dispositions légales spécifiques régissant l'Assemblée communale, seule la visualisation à distance est admise.

En cas d'acceptation, la séance sera diffusée en direct. Aucun enregistrement ne sera effectué et il ne sera pas possible de visualiser à nouveau cette séance sur YouTube. En cas de refus, une information sera publiée sur la chaîne YouTube.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité que la présente séance soit également diffusée sur la chaîne YouTube « Neyruz.ch/live ».**

Durant la courte interruption de séance afin de mettre en ligne la diffusion de cette séance, M. le Président invite les personnes qui ne souhaitent pas être filmées (même de dos) de se déplacer derrière la caméra. Il demande également aux intervenants d'être concis dans leur prise de parole.

M. le Président souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent via la chaîne YouTube, en leur rappelant qu'ils ne peuvent malheureusement pas intervenir à distance ni prendre part aux votes.

Il a le plaisir de déclarer cette Assemblée ouverte et constate qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 19 mars 2021, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 19 mars 2021
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 11 du 19 mars 2021
- par l'envoi du journal d'informations L'Ecureuil 120 dès le 31 mars 2021, pour rappel.

Le journal d'informations L'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 21 avril 2021 avec 2'018 citoyens ayant le droit de vote. Au 21 avril 2021, notre village compte 2'778 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée :

M. Axel de Montmollin, Conseiller communal, M. Stéphane Brodard, membre de la Commission financière, Mmes et MM. Setti Genoud, François Rossier, Laurent Chatagny, Marie-Françoise et Pierre-Alain Dunand, Alexandre Mettraux, Marie Claire et Simon Pasquier.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée et que l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale, respectivement à la session du Conseil général. Quant à la diffusion sur YouTube, elle sera supprimée à l'issue de la séance.

M. le Président procède à la nomination des scrutatrices :

- Secteur 1 : Valérie Michel Dousse
- Secteur 2 : Véronique Chavaillaz
- Secteur 3 : Joëlle Pillonel
- Secteur 4 : Christiane Antoniazza Torche
- Secteur Scène : Marie-Noëlle Eggertswyler

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

#### **Participants à l'Assemblée communale :**

##### **➤ 106 participants dont 103 ayant le droit de vote (majorité absolue 52)**

M. le Président signale qu'il est prévu que les votes se fassent à main levée. Il est possible de proposer un vote à bulletin secret pour l'un ou l'autre des sujets à voter. Le 1/5<sup>ème</sup> des personnes présentes doit être favorable à ce procédé pour que ce genre de vote puisse avoir lieu, conformément à l'art. 18 de la LCo.

#### **Modification de l'ordre du jour :**

Comme déjà annoncé dans le journal L'Ecureuil, sur recommandation de la Commission financière qui aurait émis un préavis négatif, le Conseil communal a décidé de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée communale le point 3. « Vente de terrain art RF 1263 Rte d'Onnens Nord et octroi d'un DDP partiel sur les art. RF 1397, 399 et 1396 ».

Il a également décidé de retirer le point 5. « Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) – nouveau règlement » et le point 6. « Règlement communal concernant l'accueil préscolaire – nouveau règlement ».

De plus, en raison de la présence de représentants du Service des ponts et chaussées, le Conseil communal vous propose de traiter le point « Convention de répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Neyruz pour le réaménagement de la route cantonale, séquences 1 à 6, y compris crédits-cadre pour séquences 3 et 4 » immédiatement après le point 1. Procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée concernant ces modifications de l'ordre du jour.

M. le Président soumet au vote les modifications de l'ordre du jour.

➤ **M. Dominique Yerly** souhaite obtenir quelques éclaircissements sur les raisons des retraits de ces points. **M. le Président** précise que pour les règlements prévus aux points 5 et 6, il s'agit essentiellement d'une question de délai, notamment en raison du processus de validation par les services cantonaux. Pour le point 3, il s'agissait de céder, sous la forme d'un DDP (droit de superficie), une partie du terrain situé sur le site du Clédard, appartenant à la Commune, ainsi

que de céder, par voie de vente, le terrain de la route d'Onnens Nord. Sur ces terrains auraient été construits environ 60 appartements protégés, ainsi que les services associés c'est-à-dire services à la personne, de même que des locaux et des surfaces pour la commune. La négociation avait donné lieu à ce que la Commune apportait le DDP et le terrain de la route d'Onnens ainsi que la participation à la rampe du parking, en qualité de fonds propres pour les locaux communaux. Ces fonds auraient été considérés comme un prêt au bénéfice d'un intérêt. Ce montant plus les intérêts composés auraient été le capital pour de la reprise par la commune des constructions au terme du DDP. La commune aurait eu à disposition des locaux (p.ex. salle de spectacle, surfaces de bureau) sans décaisser de liquidités supplémentaires.

Ce point a été retiré notamment par manque de temps pour permettre à la Commission financière d'analyser la transaction. En effet, l'investisseur suisse est rentré en contact qu'en fin d'année dernière. Au vu de la commission, cela était par conséquent un peu précipité, notamment également en raison du changement de législature. Il manquait du temps pour que chacun puisse s'approprier le projet.

**M. Dominique Yerly** constate que les groupes en lice pour les élections communales ont toutes mis une grosse priorité pour la construction de logements sociaux à Neyruz. Il pense qu'on est maintenant presque à bout touchant d'y parvenir et le point est retiré de l'ordre du jour. Il est d'avis que cet objet devrait être présenté avec un peu plus de détails, libre après à l'Assemblée de se prononcer sur l'objet en question ou de le refuser. La chance de parvenir à des logements sociaux dans les 4-5 ou 10 ans à venir est maintenant faible. Le fait de repousser, cela pourrait retarder ce projet de 15 à 20 ans. Avoir quelques éclaircissements supplémentaires pourrait être intéressant.

**M. le Président** précise que, du point de vue procédure, le projet sous la forme négociée est « mort », d'autant plus que l'investisseur a été informé de la décision de retrait de ce point. Si quelque chose devait être décidé désormais, il appartiendrait au Conseil communal de la nouvelle législature de reprendre ce dossier si souhaité.

Il relève également que l'investisseur était assez pressé. Il a comme objectif de réaliser plus de 600 appartements dans différents cantons romands. Deux sites sur le canton de Fribourg avaient été retenus, à savoir Marly et Neyruz. Rien n'indique que cela pourrait ou ne pourrait pas repartir.

**M. Dominique Yerly** demande quelles seraient les conséquences pour l'engagement avec l'investisseur si l'assemblée communale se décidait ce soir en faveur du projet.

**M. le Président** insiste sur le fait que cet objet ayant été retiré de l'ordre du jour, il n'est pas possible de le réintégrer. Pour ce soir, ce point est définitivement écarté.

➤ **M. Pierre Varenne** a pris note des explications sur le point 3. Il reconnaît que la décision du Conseil communal de retirer cet objet lui semble tout à fait logique pour diverses raisons. La 1<sup>ère</sup> étant une question de forme, vu le souhait de la Commission financière de ne pas rentrer en matière, d'où un préavis défavorable de la Commission financière. Quant au fonds, nous sommes aujourd'hui un mois et demi après les élections communales, quasiment 3 jours avant l'assermentation des nouveaux conseillers communaux. Cette assemblée, étant en plus la dernière, lui semble être une assemblée plutôt destinée à « gérer les affaires courantes ». Engager aujourd'hui un projet fort ambitieux, dont il reconnaît le bien-fondé, avec une équipe qui va reprendre les rênes dans quelques jours ou quelques semaines, serait pour le moins déraisonnable et assez inélégant. Sans vouloir en rajouter, ce serait plutôt un mouvement de passer la « patate chaude » aux suivants. La décision prise par le Conseil communal, et irrévocable pour ce soir, doit être maintenue et ce point-là ne doit plus être à l'ordre du jour.

**M. le Président** précise que cette Assemblée est une Assemblée pleine et entière avec tous les pouvoirs et les droits d'une Assemblée communale.



**Au vote à main levée, les modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.**  
Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

**Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020
2. Convention de répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Neyruz pour le réaménagement de la route cantonale, séquences 1 à 6, y compris crédits-cadre pour séquences 3 et 4
  - 2.1 Participation à l'aménagement de l'espace routier, séquence 3
  - 2.2 Eclairage public route cantonale, séquences 3 et 4
  - 2.3 Participation au crédit d'étude pour la séquence 4
3. Comptes 2020
  - 3.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 3.2. Rapport de la Commission financière
  - 3.3. Approbation des comptes
4. Divers

**Point 1      Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur le site internet de la commune. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions avec remerciements à son auteure, Mme Ariane Menoud, responsable administrative, pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.**

**Point 2      Convention de répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Neyruz pour le réaménagement de la route cantonale, séquences 1 à 6, y compris crédits-cadre pour séquences 3 et 4**

- 2.1 Participation à l'aménagement de l'espace routier, séquence 3
- 2.2 Eclairage public route cantonale, séquences 3 et 4
- 2.3 Participation au crédit d'étude pour la séquence 4

M. le Président introduit cet objet.

Il passe ensuite la parole aux représentants du Service des ponts et chaussées, MM. Pedro Lopez, chef de la section Projets routiers et Hervé Magne, chef de projet.

M. Hervé Magne, chef de projet, prend la parole.

Il explique le projet au moyen des présentations ci-dessous et y apporte encore quelques compléments.

## Introduction

**Séance entre le Conseiller d'Etat Monsieur J.-F. Steiert et les autorités communales le 22 mars 2018 :**

- tous les aménagements cyclables sont à la charge de l'Etat, quelque soit leur nature (également p.ex. bandes rehaussées, largeurs supplémentaires).

**En 2018, suite à cette décision, le SPC a fait une proposition de modification et d'extension du concept de la mobilité douce :**

- une piste bidirectionnelle pour les cycles et les piétons depuis le giratoire Fin Nierlet jusqu'au carrefour du Bois des Morts;
- le canton exige que tous les travaux éditaires et cantonaux d'une même séquence soient planifiés et réalisés simultanément afin de limiter le trafic unidirectionnel.
- une piste cyclable à la montée (côté Jura) et un trottoir mixte à la descente (cycles autorisés, côté Alpes) pour les séquences 3 et 4 (càd de la ligne CFF au giratoire du Nierlet).



Service des ponts et chaussées SPC  
Présentation succincte du concept de réalisation des projets cantonaux et communaux  
Assemblée communale de la commune de l'eyroz du 21 avril 2021

20

## Introduction

**En 2019, des préavis défavorables du SMO, de la commission d'accessibilité et de l'audit RSA ont émis lors de la mise en examen préalable de la séquence 3.**

**En 2020, un nouveau concept pour les séquences 3 et 4 a été préavisé favorablement par le SMO, la commission d'accessibilité en automne 2020 :**

- une piste cyclable à la montée (côté Jura) et un trottoir mixte à la descente (cycles autorisés, côté Alpes) pour les séquences 3 et 4 (càd de la ligne CFF au giratoire du Nierlet).



Service des ponts et chaussées SPC  
Présentation succincte du concept de réalisation des projets cantonaux et communaux  
Assemblée communale de la commune de l'eyroz du 21 avril 2021

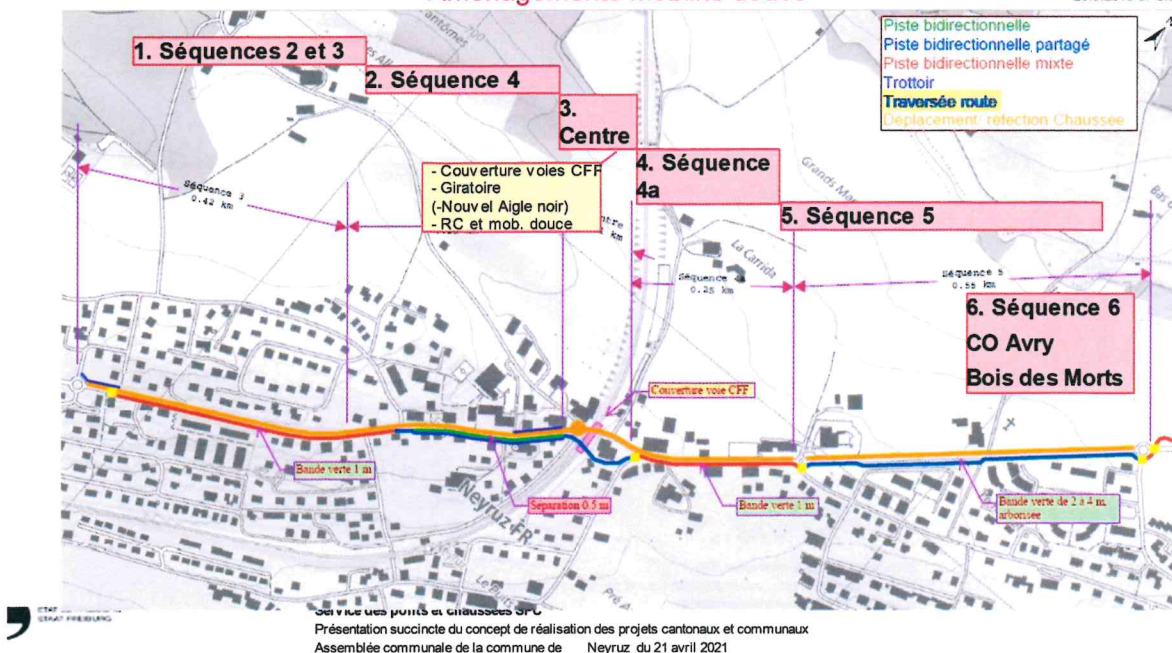
21

## Phase de réalisation

## Schéma (1/2)

### Aménagements mobilité douce

29.3.2018 SPC/ri



22

## Priorité de réalisation

## Principes

Les phases de réalisation des séquences sont planifiées selon des impératifs de sécurité et de mise à niveau des infrastructures communales ou cantonales

1. Bien que le potentiel d'élèves est très bas sur la séquence 3, la mise à niveau des infrastructures communales (séparation des eaux claires et usées, adduction d'eau) et la réalisation des mesures de protection contre le bruit rendent cette séquence prioritaire
2. Puis la zone de l'école est prioritaire (séquence 4)
3. La traversée du centre qui comprend le carrefour de la rte d'Onnens, le carrefour de l'allée Jean Tinguely, le passage supérieur sur les voies CFF et le réaménagement éditorial autour du restaurant de l'Aigle Noir. Le passage sur les voies CFF doit être assaini ou reconstruit jusqu'à la fin de la décennie



**Service des ponts et chaussées SPC**  
Présentation succincte du concept de réalisation des projets cantonaux et communaux  
Assemblée communale de la commune de Neyruz du 21 avril 2021

23

## Priorité de réalisation

## Principes

4. Suit la partie du restaurant de l'Aigle Noir jusqu'au giratoire du Marchet (séquence 4a)
5. Du giratoire du Marchet au giratoire Champ Didon, il n'y a que très peu d'accès et de potentiel d'élèves (séquence 5)
6. Direction Matran c'est du trafic de transit (aussi vers le CO d'Avry) (séquence 6 et Bois des Morts)

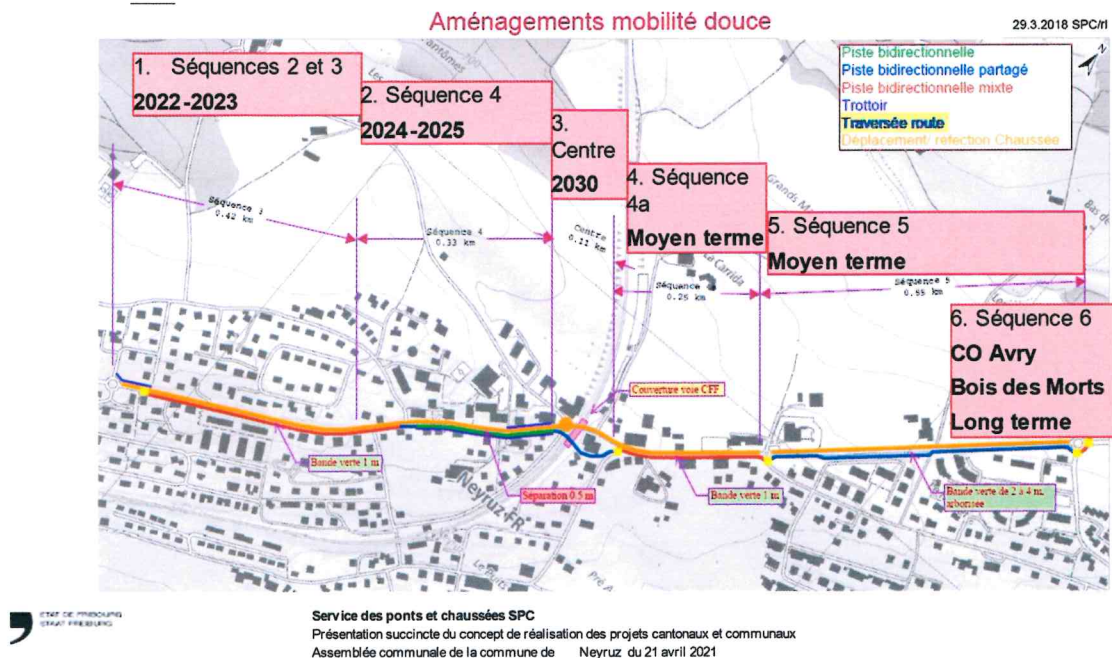


**Service des ponts et chaussées SPC**  
Présentation succincte du concept de réalisation des projets cantonaux et communaux  
Assemblée communale de la commune de Neyruz du 21 avril 2021

24

## Date de réalisation

## Schéma (2/2)



25

**M. le Président** remercie MM. Lopez et Magne pour leur intervention et présente les points concrètement soumis à l'approbation de l'Assemblée de ce soir :

- 2.1 Participation à l'aménagement de l'espace routier, séquence 3
- 2.2 Eclairage public route cantonale, séquences 3 et 4
- 2.3 Participation au crédit d'étude pour la séquence 4

Il récapitule en expliquant les séquences qui commencent depuis Cottens et se terminent direction Matran puis explique que chaque tronçon correspond à une nouvelle séquence. Il souligne qu'en matière de terminologie, le Giratoire de la Daille, comme nous l'appelons communément, est référencié dans le portail cartographique et cité par le Canton comme « Giratoire Fin de Nierlet ».

La séquence 3 comprend notamment un mur côté Jura d'environ 400m. de long, lequel mur permettra ainsi d'élargir l'espace afin d'y aménager la piste cyclable côté Jura et la voie de mobilité douce, côté Préalpes. La chaussée roulante sera quant à elle rétrécie. A savoir que la séquence 3 se termine à l'intersection de la route de La Charrière.

Il commente les illustrations présentées à l'écran : côté Jura où sera érigé un mur sur environ 400m. qui est une construction assez imposante et au Sud, côté Alpes, une voie de mobilité douce avec piétons dans les deux sens et cyclistes. Des espaces paysagers seront implantés le long de la voie de mobilité, permettant d'amener des aménagements végétalisés et pas uniquement de l'enrobé. Il précise que le mur sera également légèrement végétalisé et structuré comme illustré sur l'écran.

Quelques points-clés sont également relevés sur le tronçon 3 :

- L'aménagement d'un passage piéton est prévu juste avant la descente de La Charrière, permettant aux habitants des quartiers de La Croix et de La Colline de rejoindre plus



facilement la gare. Cela permet également de sécuriser le passage des usagers par ce nouveau passage piéton, moins dangereux que le double passage situé à quelques mètres.

- Le gabarit a déjà été présenté tout à l'heure.
- Tous les propriétaires concernés par ces travaux seront contactés afin de régler certains points critiques.
- Ces travaux permettront le réaménagement et la mise aux normes d'un passage piétons existant.

**M. le Président** précise que certaines infrastructures sont à charge de la commune, à savoir les infrastructures édilitaires telles que :

- trottoirs, passages piétons
- giratoires, carrefours
- canalisations
- éclairage
- arrêts, parcs
- aménagements de valorisation de l'espace
- etc ...

Il explique ensuite à l'écran le financement ainsi que l'historique de la répartition des coûts qui se présentent comme suit :

**Ordre du jour, point 2**

➤ **Séquence 3 Carrefour, Giratoire Daille - Route Charrière**

• **Financement et historique de la répartition des coûts**

| Séquence | Réalisation                             | Répartition canton/commune [%] |                                                                  |                           |
|----------|-----------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| No       | LT >15 ans<br>MT < 15 ans<br>CT < 6 ans | Etudes initiales               | Proposé par la DAEC Pour murs, espace routier et mobilité douce, | Etudes Phase Avant-Projet |
| 1        | LT                                      | Pas de projet                  | Hors périmètre                                                   |                           |
| 2        | CT                                      | conduites                      | Ne concerne pas le SPC                                           |                           |
| 3        | CT                                      | 63/37                          | 97/3                                                             | 50                        |
| 4        | CT                                      | 67/33                          | 86/14                                                            | 50                        |
| Centre   | MT                                      |                                | À déterminer selon projet                                        |                           |
| 4a       | MT                                      | 63/37                          | À déterminer selon projet                                        |                           |
| 5        | MT                                      | 40/60                          | 59/41                                                            |                           |
| 6        | MT                                      | 31/69                          | 44/66                                                            |                           |
| 7        | MT                                      | 71/29                          | Hors périmètre                                                   |                           |

Par conséquent, sur la base des répartitions présentées et expliquées ci-dessus, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de se déterminer sur les éléments suivants :

a. Séquence 3 – Répartition des coûts de la manière suivante :

- i. Engagement maximum pour la commune pour la construction du mur de soutènement, de la piste cyclable et de la voie de mobilité douce de HT Frs 500 000. Les clés de répartition sont les suivantes :
  - 50% à charge de la commune pour les prestations d'ingénieurs
  - 3% pour la construction du mur de soutènement avec le réaménagement de la route et la création d'une piste cyclable côté Jura et une voie de mobilité douce côté Alpes.

b. Séquences 3 et 4 – Eclairage public route cantonale  
Frs 170 000 HT

c. Séquence 4 – Répartition des coûts de la manière suivante :

- i. Participation au crédit d'étude de maximum Frs 90 000 HT
  - 50% à charge de la commune pour les prestations d'ingénieurs et architectes (excepté ingénieur pour l'espace routier)
  - 14% à charge de la commune pour les prestations d'ingénieurs de l'espace routier ainsi que pour la piste cyclable et la voie de mobilité douce.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de Frs 818 520 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à Frs 38 470.45.

Avant de donner la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière, M. le Président précise que, suite à la rencontre avec le Conseiller d'Etat, le curseur s'est déplacé largement en faveur de la Commune.

Rapport de la Commission financière

*La commune a entrepris, d'entente avec le Canton, la réfection de la route cantonale. Ces travaux ont été séparés en quatre séquences dont la liste figure dans l'ordre du jour de l'Assemblée Communale.*

*Les séquences 3 et 4 ont été jugées prioritaires en raison du mauvais état du revêtement, de la complexité du projet et de la construction d'espaces pour la mobilité douce.*

*Il faut rappeler ici que la réfection des conduites (eau claire et eaux usées) a déjà été réalisée pour la séquence 4 et qu'elle a déjà été l'objet d'un accord de financement de l'Assemblée Communale pour la séquence 3.*

*Aujourd'hui, les études sont terminées pour la séquence 3, ce qui permet d'envisager une mise à l'enquête dès cette année. Les études se poursuivent pour la réfection de la route de la séquence 4. La mise à l'enquête est envisagée en 2022.*

*Notre Assemblée doit se prononcer sur trois demandes de crédits :*

- a. Séquence 3 : un montant maximum de Frs 500 000 HT (538 500 TTC) pour la construction d'un mur de soutènement, de la piste cyclable et de la voie de mobilité douce.
- b. Séquences 3 et 4 : un montant de Frs 170 000 HT (183 090 TTC) pour l'éclairage public de la route cantonale.
- c. Séquence 4 : un montant maximum de Frs 90 000 comme participation au crédit d'études (ingénieur et architecte). Il n'est pas demandé à l'assemblée un vote sur le montant global des travaux pour cette séquence, celui-ci étant indéterminé à l'heure actuelle.

*La Commission financière ne prend pas position spécifiquement sur les clés de répartition négociées par les Autorités, celles-ci étant sous-jacentes aux montants des crédits demandés pour la séquence 3 et la séquence 4.*

*Les travaux de réfection de la route cantonale sont inscrits à la planification financière et ils correspondent à une demande ancienne des habitants du village. Leur avancée est donc prioritaire. Pour ces deux raisons et compte tenu des montants proposés, la Commission financière émet un préavis favorable à ces trois demandes de crédit dont le financement se fera par un emprunt.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **M. Pascal Gendre** prend la parole. Ce tractanda lui pose quelques interrogations et l'exposé dans l'Ecureuil informatif de cette semaine le laisse perplexe. Voilà depuis plus de 8 ans qu'on étudie la traversée du village et aujourd'hui, on nous esquisse un planning des travaux qui pourrait durer jusqu'à 15 ans et tout cela par séquençage, mais surtout sans devis estimatif global. Ce n'est pas très raisonnable de la part de l'Etat et de la Commune. Sur le projet qui nous est présenté ce soir, voici quelques questions :

Tout d'abord, peut-on connaître le bureau d'ingénieur mandaté pour cette étude.

2<sup>ème</sup> question : sur la coupe transversale du mur, je pensais voir au moins des tampons acoustiques incorporés au mur étant donné que l'on doit réaliser une protection antibruit. Rien de tout cela, pourquoi ?

Autre question, a-t-on étudié une variante afin de faire passer la mobilité douce, côté Jura montant sur la séquence 3 par la Route des Simon et retour par la route cantonale par le Pérélon ? Ce qui permettrait de supprimer le mur de 400 m. de long et presque économiser un million. De quoi investir cela ailleurs. Alors pourquoi cette précipitation pour cette dernière Assemblée ? Merci de votre attention.

➤ **M. Magne** répond : Le bureau d'ingénieur qui actuellement étudie l'avant-projet et le projet d'ouvrage pour la séquence 3 est le bureau Basler & Hofmann à Fribourg qui, lui, a été vendu au groupe Gruner et repris en sous-traitance par Basler & Hofmann à Lausanne.

Pour les parois antibruit, il rappelle que ce soir c'est le projet routier qui est abordé. Le projet des parois antibruit concerne le projet déjà mis à l'enquête il y a de cela 3 ans. Les parois antibruit se trouvent en dessus du mur de soutènement actuel et ne sont pas apparues sur le projet présenté.

Concernant la durée et le séquençage, ceux-ci ont été établis par phases. Il rappelle la complexité du projet. Il y a différentes phases qui ont été demandées de la part des autorités cantonales et l'exécution a ainsi été planifiée.

➤ **M. Le Président** précise qu'il a été difficile de rendre le projet conforme à la réglementation, notamment aux normes en fonction des pentes. Si le projet devait être réalisé sur un plat, cela aurait été plus simple.

➤ **M. Magne** explique qu'il n'y a pas eu spécifiquement d'études de variantes sur d'autre tracé que celui sur la route cantonale. Il souligne que la loi sur la mobilité est actuellement en révision et sur ce projet-là le but est de garder le chemin d'écoliers.

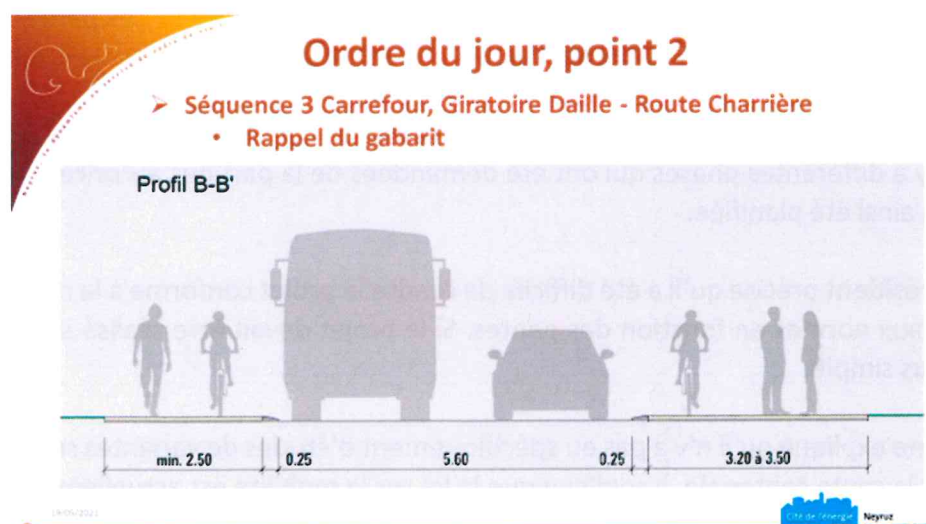


➤ **M. Nicolas Boschung** est surpris du coût total de cette construction pour la mobilité douce. Il demande si nous connaissons le nombre de véhicules passant sur cette route, cela paraît tout de même inquiétant de voir le nombre d'enfants passer sur cette route. La variante de dévier cette mobilité douce ailleurs serait mieux. Il est d'avis qu'investir beaucoup d'argent pour faire de la mobilité douce est une bonne chose, mais se demande si l'argent est bien placé pour une route aussi fréquentée. A cette question, **M. Hervé Magne** répond que le concept de la mobilité douce découle d'un plan sectoriel cantonal, sur lequel il y a une étude qui a été faite au niveau cantonal et qui répond à des besoins au niveau des villages et entre les villages. C'est sur la base de ce document que la mobilité douce est réalisée à travers les villages. Le fait de prendre des chemins moins directs est de la compétence du Service de la mobilité, chargé d'établir la planification cantonale pour la mobilité douce.

➤ **M. Pierre-André Rolle** rejoint les propos de M. Boschung. Il demande si le mur qu'il est envisagé d'être construit se situe sur une partie privée ou publique. Est-ce qu'il y aura des expropriations ?

Il attire l'attention sur le fait de vouloir rétrécir la route de 6.5 m. à 5.6 m. vu le nombre de camions de 40 tonnes qui passent sur cette route alors que de les croiser devant l'école est déjà difficile actuellement. Il est également d'avis que le fait d'utiliser le réseau communal comme mobilité douce lui paraît judicieux, plutôt que de rétrécir la route avec le nombre et la taille des camions. **M. Hervé Magne** précise que, sur la largeur de la chaussée, il était initialement prévu une piste avec trottoir mixte bidirectionnel. Pour les séquences 3 et 4, des préavis défavorables du Service de la mobilité et de la Commission d'accessibilité (accès aux personnes à mobilité réduite) ont été émis, en raison de la pente trop prononcée (jusqu'à 7%). A la suite de ces préavis défavorables, une grande étude avec de nombreuses réflexions a été menée. Ces réflexions émanaient de toutes parts (commune, canton, bureau d'ingénieur). Côté Jura, il s'agit d'une piste cyclable séparée du trafic routier comme vue sur le plan. La situation envisagée est similaire à celle existante dans la localité de La Tour-de-Trême qui a également une largeur de chaussée à 5.60 m. et un trottoir mixte, le but étant de limiter la vitesse. Ainsi, il est clair que deux camions ne peuvent pas se croiser à une vitesse plus élevée de 10-20km/h. Des tests avec vidéos ont été réalisés sur la traversée de La Tour-de-Trême et il n'y a pas beaucoup de camions qui monteraient sur le trottoir avec bordure biaise ou la piste mixte.

➤ **M. Pierre-André Rolle** relève qu'à La Tour-de-Trême, il y a la route de contournement contrairement à Neyruz.





- **M. Hervé Magne** répond à la question concernant le mur de soutènement, que celui-ci se situe à plus de 90% sur le domaine public, toutefois quelques aménagements ou acquisitions sur du domaine privé sont envisagés.
  
- **Mme Joëlle Pillonel** a quelques questions au sujet de ce projet :
  - Dans quelle commune est-ce que ce type de projet a été réalisé ?
  - Si on commence une séquence, est-ce que toutes doivent être obligatoirement réalisées ou peuvent être laissées en suspens. Si toutes doivent être réalisées, quel sera le sens de la déviation avec le carrefour de l'Aigle Noir, elle n'a pas bien compris sur le schéma présenté.
  - Pour le mur envisagé, n'est-ce pas possible de réaliser un mur végétalisé, ainsi en cas de chute, l'impact serait moins violent que contre du béton.
  - La largeur de la chaussée est projetée à 5.6m., alors qu'un camion mesure 2.5m. de large sans les rétroviseurs qui, eux, font 20cm. minimum. Merci d'y réfléchir.
  
- **M. Hervé Magne** répète que ce même type de projet a déjà été réalisé à La Tour-de-Trême. Pour ce qui concerne la réalisation des séquences, il rappelle le concept Valtraloc en vigueur, datant des années 2000, sur lequel la commune a dû se prononcer quant à la valorisation de la traversée. Ces valorisations peuvent se faire séquentiellement selon la volonté des communes et leur capacité d'investissements. Dans le cas présent, étant donné le traitement du revêtement phono-absorbant qui va se faire, toutes les interventions sur la chaussée devront se faire en amont de la pose de ce tapis. Toutefois, il est possible de sélectionner les séquences à réaliser. A relever que le secteur sur la ligne CFF est obligatoire au niveau de l'ouvrage routier, le service des ponts et chaussées doit trouver une solution d'ici 2030 et refaire le pont sur la voie CFF qui est en bout de vie. C'est une exigence que le canton a en tant que propriétaire de l'ouvrage. Ces réflexions se font en collaboration entre le canton et la commune qui, de son côté, doit élaborer l'aménagement adéquat pour la partie autour de l'Aigle-Noir et l'intersection route cantonale et les routes attenantes. Aujourd'hui, le canton est en phase d'étude pour ce secteur, cependant et dans tous les cas, le pont sur la voie CFF doit être refait. Ainsi, soit une synergie est trouvée avec la commune pour la réflexion de ce secteur, soit le canton se limitera à ne réaliser que l'ouvrage concernant le pont sur la voie CFF. Restera toujours la problématique à résoudre concernant l'intersection entre la route d'Onnens, la route cantonale et l'Allée Jean-Tinguely ainsi que la continuité de la piste de mobilité douce franchissant cet ouvrage sur la ligne CFF afin de ne pas se retrouver comprimés sur un espace restreint.
 

Quant à la largeur de la chaussée, il souligne que cela a été longuement discuté. Le SMO et la Commission d'accessibilité ayant désormais émis un préavis favorable, le projet a été retravaillé et à ce stade d'étude, il est démontré que les croisements seront possibles sur la chaussée. Les exigences en matière de loi routière sont respectées lors de croisement, les véhicules lourds devront diminuer leur vitesse. Il souligne que la volonté de ce type d'aménagement est bien de faire diminuer la vitesse des véhicules, surtout des plus dangereux. D'autres types de ralentisseurs tels que dos d'ânes pourraient être implantés, toutefois ces derniers sont générateurs de bruit. Ce type de ralentisseurs ne se posent pas sur une traversée de village.
  
- **M. Jean-Michel Gendre** demande quelle sera la vitesse générale de la route. Les vélos dans le sens de la descente croiseront les piétons et il relève la dangerosité de ce trafic piétons/vélos de la piste cyclable. Il trouve que l'on rend l'espace dangereux pour les piétons. Il relève également le non-respect des usagers du 20km/h. à la Place de la Gare. A son avis, l'espace dévolu à la mobilité est trop élargi.
  
- **M. Hervé Magne** confirme que la vitesse générale de la route cantonale restera à 50 km/h. pour le moment. Le concept de mobilité prévoit dans le sens de la montée, côté Jura, une piste

cyclable. Dans le sens de la descente, côté Préalpes, trottoir mixte avec cycles autorisés. Ce qui veut dire que normalement les cyclistes rapides resteraient sur la route en descente, le trottoir mixte côté Préalpes étant destiné notamment aux enfants à vélo se rendant à l'école.

➤ **M. Le Président** demande si la proposition entendue ce soir d'étudier une voie de mobilité par la route des Simon qui comprend une route étroite de 5 m. avec par endroits une pente d'environ 12% semble appropriée pour y aménager de la mobilité douce ?

➤ **M. Hervé Magne** relève que la Commission d'accessibilité refuserait une telle variante, dans les espaces de mobilité douce, il faut essayer de limiter les pentes à 6%, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Ces principes sont inscrits dans la loi. Ne pas oublier qu'aujourd'hui il y a un plan sectoriel vélos qui définit les espaces de mobilité à travers le Canton.

➤ **Mme Valérie Michel Dousse** souligne qu'en effet le plan sectoriel vélos liant les autorités, et auquel s'ajoutent les délais à horizon 2030 pour le centre du village et pont CFF. Par ailleurs, si elle comprend bien, une fois le tapis phono-absorbant posé, il sera difficile d'entreprendre des travaux. Elle demande quelle serait la marge de manœuvre par rapport à ce plan sectoriel et à l'aménagement du pont CFF dans le cas où les habitants de Neyruz refusent ce qui est présenté.

**M. Hervé Magne** informe qu'une fois le phono-absorbant posé, en cas de travaux sur une durée de 15 ans, toute intervention sur la chaussée serait à la charge de la Commune. En ce qui concerne le passage supérieur sur voie CFF, cela reste un ouvrage d'art qui doit être refait selon les normes actuelles. Pour ce faire, il faut trouver des solutions provisoires pour le transit durant les travaux qui obligeront à créer un pont provisoire, lequel pont pourrait à terme servir à la Commune pour la création d'une plateforme qui permettrait de libérer de l'espace, mais il n'y a pas d'obligation d'accepter, la Commune a toutefois saisi l'opportunité. Ce qui est présenté ce soir est la participation financière sur la base d'études et sur la participation commune entre canton et commune, base qui servira également à établir les conventions.

**M. Le Président** relève un aspect important, à savoir que le pont sur la voie CFF doit être refait d'ici 2030. Il peut être refait dans sa forme minimale actuelle. Il souligne toutefois que la charge financière dévolue à la commune reste faible si l'on réalise les aménagements tels que prévus. La réflexion faite vise à remplacer en même temps les conduites qui sont en mauvais état sur la séquence 3 et 4 et à apporter les aménagements de mobilité douce qui ne sont pas réalisés. Le cas contraire, le canton devra dans tous les cas poser le phono-absorbant avec une durée de vie de 15 ans et si des travaux interviennent durant ce temps, ce sera à la charge de la commune. Si le projet ne va pas de l'avant, la traversée, hormis le pont, s'arrête pour les 15-20 prochaines années avec le phono-absorbant. La route resterait dans son état actuel sans amélioration.

➤ **M. Roger Stroude** a l'impression que le forcing est fait pour que le projet soit accepté. Toutefois, vu l'évolution de la circulation depuis 15 ans, il doute de celui-ci. Il se demande également s'il est judicieux de mélanger les vélos électriques roulant à 50 km/h. avec les piétons. A cette question, **M. Hervé Magne** répond que, normalement, un vélo électrique devrait rester sur la voie de circulation. Du côté Jura, il s'agit d'une piste cyclable. Le cycle doit rester sur la voie de circulation sur la route à la descente. Quant aux vélos électriques avec plaque, ils sont considérés comme vélomoteurs et ne devraient pas utiliser la piste cyclable. Il rappelle également que les communes avaient établi un concept Valtraloc et que, sur cette base, un plan sectoriel vélo a été établi. Le but de Valtraloc est de diminuer la vitesse. Le plan sectoriel vélo doit être respecté. Ce n'est pas l'Etat qui veut faire le forcing, il appartient à la Commune de dire si elle veut aménager son village ou non. Il sied de préciser que tous les aménagements vélos sont pris en charge par le canton.

A la question de M. Roger Stroude qui demande s'il est possible de limiter la vitesse à 30 km/h., M. le **Président** précise que la volonté de ce réaménagement est de forcer à ralentir la vitesse. Les normes VSS s'appliquent.

➤ **Mme Marguerite Friboulet** est admirative de tout le travail réalisé. Elle estime que c'est d'une complexité qui dépasse les citoyens et est d'avis que les discussions doivent être arrêtées.

➤ **Mme Michelle Constantin** rappelle que lors de la campagne politique pour les élections de ce printemps, tous les groupes politiques ont évoqué la mobilité douce dans leur programme. Elle exprime son besoin de pouvoir circuler de manière sécurisée sur les routes communales, sans se sentir en danger.

➤ **M. Jean-Marc Sallin** est très surpris des réactions de l'Assemblée communale. Il était ingénieur civil et ingénieur communal. Il salue le changement d'optique du Service des ponts et chaussées. Chacun sait très bien que si la largeur de la chaussée est rétrécie, la vitesse sera diminuée. Cela va aussi améliorer la perception des usagers dans le village. L'option de trouver des itinéraires alternatifs ne fonctionne pas, les gens veulent le chemin le plus court possible. Cela peut être considéré comme trop tôt mais il faut aller de l'avant, les procédures pour ce type de travaux sont longues.

➤ **M. Christian Rossier** trouve que la traversée de Neyruz ressemble à Ouagadougou. Le passage devant l'école est infernal. Il est par conséquent d'avis qu'il faut aller de l'avant dans ce projet, d'autant plus avec l'engagement financier à charge de la Commune.

➤ **M. Lionel Gendre** demande ce qu'il en est du projet du côté de la Commune de Cottens ? Est-ce qu'il va aussi se développer ? Il est plutôt défavorable à ce qui est présenté ce soir.

**M. Le Président** souligne que si l'on trouve le nouveau projet dangereux, l'état actuel et l'utilisation en mobilité douce de cette route est suicidaire. Les intentions et projets de Cottens ne sont pas connus. Le rétrécissement de la chaussée devra de toute manière être fait. Le faible aspect financier à charge de la commune est à prendre en considération. Si la commune ne va pas de l'avant avec ce projet, la situation actuelle persistera, avec comme conséquence de se retrouver en 2040 sans amélioration ni sécurisation de la situation actuelle.

➤ **M. Jean-Noël Gendre** intervient en rappelant que la Commune travaille sur ces projets depuis de nombreuses années et des négociations très fortes ont eu lieu avec le Canton. Il est totalement favorable à l'aménagement de la mobilité douce. Tous les groupes politiques ont sensibilisé la commune pour que soient réalisés des aménagements de mobilité douce. Avec ce projet, nous pourrions garantir une mobilité douce sécurisée. Il souligne également la volonté de se raccorder avec la TransAgglo. Si l'Assemblée se prononce négativement ce soir, nous prenons le risque de perdre dix ans. Rétrécir la chaussée de la route cantonale est nécessaire afin de faire ralentir les véhicules y transitant. Il invite l'Assemblée à suivre le Conseil communal, étant donné que les conditions négociées avec le canton sont tellement favorables financièrement pour la commune. Pour le canton, c'est également la volonté de développer les connexions de mobilité douce entre communes et de les relier dans un réseau de mobilité douce. Il demande à l'Assemblée d'être raisonnable et d'accepter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, par 93 oui, 3 non et 7 abstentions, la convention de répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg et la Commune de Neyruz pour le réaménagement de la route cantonale, séquences 1 à 6, y compris crédits-cadre pour séquences 3 et 4, d'un montant total de CHF 818'520 TTC, à savoir

- a) le crédit d'un montant maximum de CHF 500'000 HT (CHF 538'500 TTC) pour la construction d'un mur de soutènement, de la piste cyclable et de la voie de mobilité douce
- b) le crédit d'un montant de CHF 170'000 HT (CHF 183'090 TTC) pour l'éclairage public de la route cantonale
- c) le crédit d'un montant maximum de CHF 90'000 HT (CHF 96'930 TTC) comme participation au crédit d'études (ingénieur et architecte)

Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt bancaire.

## **Point 3 Comptes 2020**

### **3.1 Présentation générale du compte communal**

- **Compte de fonctionnement**
- **Compte des investissements**

Les comptes 2020 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Au moyen de divers slides, il donne plusieurs informations sur ces comptes 2020.

Le résultat comptable 2020 du compte de fonctionnement présente un résultat positif de CHF 1'101'971.87.

En préambule, M. Jean-Noël Gendre présente un slide énumérant les différents coûts engendrés par la Covid-19 totalisant environ CHF 136'000.00. Il est à relever qu'un montant d'environ CHF 47'500.00 a été versé comme subventions aux crèches lors des différentes fermetures suite à la pandémie ; toutefois ces subventions faisaient partie des budgets établis pour l'année.

Le résultat du compte de fonctionnement 2020 nous montre encore une fois un très bon résultat. En relation avec ceux de 2019, nous pouvons signaler que les dépenses augmentent de CHF 515'124 (soit 5%) et passent de CHF 10'287'185 à CHF 10'802'309 ; par contre, ce montant est légèrement inférieur au budget.

Quant aux recettes, elles augmentent de CHF 414'960 et passent de CHF 11'489'321 à CHF 11'904'281. Il faut toutefois relativiser cette augmentation car elle comprend la dissolution d'une réserve non obligatoire de CHF 56'321 (étude agrandissement AES/école) ainsi que deux prélèvements sur les centres d'autofinancement 70 de CHF 91'269 (eau potable) et 71 de CHF 127'342 (eaux usées et STEP). Nous voyons aussi que pour ces deux comptes, la mise à jour des règlements devra être faite pour le budget 2022. L'adaptation des taxes devrait aussi être liée à la mise en place d'un nouveau coefficient fiscal, comme nous vous l'avons toujours dit. Le résultat avant amortissements obligatoires et les mouvements de réserve est de CHF 1'092'468 et avec des amortissements obligatoires de CHF 265'410, le cash-flow dégagé est ainsi de



CHF 827'058. En y ajoutant les prélèvements sur réserves mentionnés, la MNA se situe à CHF 1'101'991.

En vue de l'introduction du nouveau plan comptable dès les comptes 2021, où l'accent sera surtout mis sur les natures des comptes, le détail des comptes est présenté par nature ainsi que leurs comparaisons avec les comptes 2019 et le budget 2020. En voici quelques caractéristiques :

Pour les dépenses :

- pour le compte 318, honoraires et prestations de services, il comprend un montant de CHF 47'616 lié à la surveillance du territoire suite aux incivilités ;
- pour le compte 351, participations aux dépenses cantonales, nous avons une diminution de CHF 42'550 (1,5%) ;
- par contre pour le compte 352, participations aux dépenses régionales, l'augmentation est de CHF 34'218 (1.6%) ;
- pour les subventions accordées, compte 365, CHF 470'812 : il comprend une grande partie, CHF 394'785, liée aux crèches, AES, etc... ainsi que toutes les subventions accordées aux diverses sociétés entre-autres ;
- alors que le compte 366, aides individuelles, comprend entre-autres l'aide que nous avons accordée aux commerces locaux par le biais des bons mis à disposition de l'ensemble de notre population pour CHF 54'680.

**Ordre du jour, point 3.1**  
**Comptes par nature 2020 - Charges**

| Comptes Nature                          | Comptes 2020  | Budget 2020   | Comptes 2019  |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                         | Charges KCH   | Charges KCH   | Charges KCH   |
| <b>3 Charges</b>                        | <b>10'802</b> | <b>10'927</b> | <b>10'287</b> |
| <b>30 Autorités et personnel</b>        | <b>1'506</b>  | <b>1'484</b>  | <b>1'442</b>  |
| <b>31 Biens, services, marchandises</b> | <b>2'173</b>  | <b>2'305</b>  | <b>1'920</b>  |
| <b>32 Intérêts passifs</b>              | <b>153</b>    | <b>152</b>    | <b>164</b>    |
| <b>33 Amortissements</b>                | <b>265</b>    | <b>248</b>    | <b>207</b>    |

21.09/2021  Neuchâtel pour un avenir durable

**Ordre du jour, point 3.1**  
**Comptes par nature 2020 - Charges**

| Comptes Nature                                                       | Comptes 2020 | Budget 2020  | Comptes 2019 |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                      | Charges KCH  | Charges KCH  | Charges KCH  |
| <b>35 Rembours., participations, subventions à des collectivités</b> | <b>4'973</b> | <b>5'092</b> | <b>4'982</b> |
| <b>36 Subventions accordées</b>                                      | <b>638</b>   | <b>569</b>   | <b>528</b>   |
| <b>38 Attributions aux réserves</b>                                  | <b>4</b>     | <b>6</b>     | <b>16</b>    |
| <b>39 Imputations internes</b>                                       | <b>1'090</b> | <b>1'071</b> | <b>1'028</b> |

21.09/2021  Neuchâtel pour un avenir durable

Pour les recettes :

- le compte 400, impôts pour les personnes physiques, nous montre un certain tassement ainsi qu'une légère surévaluation du budget ;
- les bonnes surprises proviennent une fois de plus des impôts irréguliers soit les comptes 403, 404 et 405 pour un total de CHF 1'140'142. Ces montants nous proviennent des mouvements immobiliers ainsi que de la mise à disposition des nouveaux habitants d'un supplément d'appartements ou de maisons. Cette augmentation du nombre d'habitants a un effet direct sur l'adaptation de nos diverses infrastructures communales (école, halle de gym, crèches, accueil extra-scolaire....). C'est pourquoi, ces recettes doivent servir avant tout au financement de nos investissements ;
- à signaler encore une diminution dans le compte 427, revenus des immeubles du patrimoine administratif, due avant tout à la pandémie.

**Ordre du jour, point 3.1**  
**Comptes par nature 2020 - Revenus**

| Comptes Nature                                          | Comptes 2020  | Budget 2020   | Comptes 2019  |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                         | Revenus KCH   | Revenus KCH   | Revenus KCH   |
| <b>4 Revenus</b>                                        | <b>11'904</b> | <b>11'437</b> | <b>11'489</b> |
| 40 Impôts                                               | 8'897         | 8'760         | 8'521         |
| 42 Revenus du patrimoine                                | 100           | 139           | 122           |
| Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes | 1'095         | 1'019         | 1'268         |
| 43                                                      |               |               |               |
| Parts à des recettes sans affectation                   | 151           | 153           | 148           |
| 44                                                      |               |               |               |

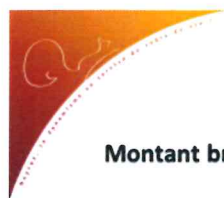
**Ordre du jour, point 3.1**  
**Comptes par nature 2020 - Revenus**

| Comptes Nature                                               | Comptes 2020 | Budget 2020 | Comptes 2019 |
|--------------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------|
|                                                              | Revenus KCH  | Revenus KCH | Revenus KCH  |
| Remboursements et dédommagements des collectivités publiques | 34           | 33          | 9            |
| 45                                                           |              |             |              |
| 46 Subventions acquises                                      | 262          | 256         | 286          |
| Prélèvements sur des réserves                                | 275          | 6           | 107          |
| 48                                                           |              |             |              |
| 49 Imputations internes                                      | 1'090        | 1'071       | 1'028        |

Quant au compte des investissements, de très nombreux détails ont été donnés lors de l'Assemblée communale de décembre. Il boucle avec un total de CHF 1'378'034 de dépenses et concerne le bouclage de trois projets :

- l'étude d'avant-projet agrandissement AES/école votée en 2012 pour un total dépensé de CHF 43'672, dont le solde de la réserve a été annulé ;
- l'installation de deux salles de classe dans le « pavillon scolaire » pour CHF 345'420 ;
- la confirmation de présence d'eau pour CHF 164'873 ;

ainsi que divers paiements pour les nombreux projets en cours.



## Compte des investissements 2020

|                                                        |                         |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Montant brut des investissements</b>                | <b>CHF 1'779'280.39</b> |
| <b>Recettes d'investissements</b>                      | <b>CHF 401'246.40</b>   |
| <b>Montant net des investissements 2020</b>            | <b>CHF 1'378'033.99</b> |
| <b>Montant des investissements<br/>bouclés en 2020</b> | <b>CHF 553'965.82</b>   |



COMMUNE

Neyruz  
pour un avenir durable

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

### 3.2 Rapport de la Commission financière

#### Rapport de la Commission financière

*Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la fiduciaire BfB a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la commune de Neyruz (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et engagement hors bilan) arrêtés au 31 décembre 2020.*

*Il ressort du contrôle de la fiduciaire que les comptes annuels 2020 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution. La fiduciaire BfB recommande d'approuver les comptes 2020.*

*L'exercice 2020 fait apparaître un excédent de produits de Frs 1'101'971.87 après dissolution d'une réserve non obligatoire de Frs 56'321.00 et après quelques amortissements extraordinaires pour des ajustements mineurs du bilan.*

*Les amortissements financiers obligatoires se sont élevés à Frs 265'410.00. Ils ont été contrôlés par la fiduciaire et sont conformes aux montants figurant dans le tableau de suivi du Service des communes.*

*Nous notons également que les centres d'autofinancement « approvisionnement en eau potable et protection des eaux » respectent le cadre légal et sont équilibrés aux comptes 2020 grâce à un prélèvement sur les réserves constituées. A ce sujet, nous rappelons que les règlements communaux y relatifs sont en cours de révision et que les taxes seront coordonnées avec le coefficient fiscal.*

*Cela étant, la Commission financière constate que les comptes de fonctionnement 2020 de notre commune présentent un excédent de produit et un résultat bien plus favorable que le budget voté, ceci malgré la pause fiscale décidée par l'Assemblée communale.*



*Néanmoins, ce résultat positif s'explique en grande partie par des recettes fiscales extraordinaires sur les impôts irréguliers, particulièrement sur des impôts sur les successions.*

*Globalement, les charges 2020 ont bien été maîtrisées par nos Autorités qui estiment à environ Frs 130'000 les coûts « Covid » pour 2020.*

*Par contre, nous constatons que les rentrées fiscales ordinaires sont stables, voire en légère diminution par rapport au budget. La fiduciaire a examiné toutes les provisions d'impôts effectuées dans les comptes 2020 et les juge prudentes.*

*Nous recommandons la plus grande précaution lors des prochaines estimations budgétaires pour fixer ces recettes fiscales ordinaires, notamment pour tenir compte des incertitudes financières liées aux conséquences économiques de la pandémie.*

*S'agissant des comptes d'investissements 2020 de la commune, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.*

*Concernant le bilan au 31 décembre 2020, la Commission financière rappelle qu'il faudra utiliser rapidement la réserve PC dans le cadre de futurs projets de construction.*

*Au niveau des engagements hors bilan, la Commission financière réitère sa recommandation au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux Associations de communes génératrices de charges liées importantes.*

*En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2020 et d'en donner décharge au Conseil communal.*

*En cette dernière Assemblée communale, la Commission financière souhaite adresser ses remerciements au Conseil communal, particulièrement au responsable des finances et à notre boursière communale, pour tout le travail accompli, notamment pour la mise en route du MCH2, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue durant cette période législative.*

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2020.

### **3.3 Approbation des comptes**

Les membres du Conseil communal et la Caissière s'abstiennent au vote (10 personnes).

**Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2020 est accepté par 93 oui, 0 non et 0 abstentions (excédent de produits de CHF 1'101'971.87). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2020 est également acceptée.**



**Au vote à main levée, le compte des investissements 2020 est accepté par 93 oui, 0 non et 0 abstentions (excédent de dépenses de CHF 1'378'033.99). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail précieux dans l'excellente tenue des comptes. Il remercie également la Commission financière pour son travail d'analyse et sa coopération.

## **Point 4     Divers**

### **➤ Divers du Conseil communal**

Il y a certaines rumeurs au sujet de la présence de l'agence postale au KKiosk. Aujourd'hui, il n'y a aucun plan de fermeture. Effectivement, KKiosk cherche un successeur pour louer le local, le contrat de bail court jusqu'en 2024. Si KKiosk ne trouve pas de repreneur, il poursuivra la gérance du kiosque et de l'agence postale. En 2024, si le repreneur du local ne souhaite pas l'agence postale, la pharmacie Amavita et la Migros sont intéressés. Aucune interruption du service postal n'est envisagée.

### **➤ Divers de l'Assemblée communale**

➔ **M. Marc Maillard** rappelle que le dossier PAL de Neyruz a été déposé en 2017. Le rejet par le Tribunal Fédéral du recours du Conseil d'état fribourgeois relatif au Plan Directeur Cantonal a comme conséquence des non-conformités du PAL de Neyruz. Est-ce qu'on connaît ces non-conformités ? Quand le PAL de Neyruz sera approuvé et à quelles conditions ? Est-ce que la population de Neyruz va-t-elle être largement informée avec des plans et des explications ?

➔ **M. le Président** précise que le PAL n'est toujours pas de retour. Concernant les non-conformités, Neyruz a trop de surfaces en zone résidentielle mais également en zone industrielle. La zone résidentielle, ce n'est pas si grave, il faudra retrancher une zone à bâtir. Pour la zone industrielle, ce sera plus compliqué car cela va péjorer la possibilité de créer des places de travail. En principe, le PAL devrait revenir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre avec les remarques du canton et il devra correspondre aux exigences réglementaires. Quand tout sera retravaillé, notamment par le Conseil général, une séance d'information devrait être organisée avant le dépôt du nouveau dossier. M. le Président précise encore que cela n'empêche pas de construire, mais que cela empêche d'ouvrir de nouvelles zones. Le développement du village n'est pas péjoré, hormis les nouvelles zones. Pour le calendrier, on pourrait imaginer une approbation fin 2023/mi 2024 en rappelant encore une fois que cela ne péjore pas le développement du village.

### **➤ La parole est aux Conseillers communaux**

➔ **M. Jean-Noël Gendre** communique qu'un geste en nature est offert à chaque Conseiller communal sortant. Un cadeau « financier » au prorata des années de service complètera le tableau.

Comme il s'agit de la dernière assemblée communale et qu'il tient le micro pour la dernière fois, **M. le Président** saisit l'opportunité pour faire une petite rétrospective et communiquer quelques informations hors du cadre protocolaire :

*« Tout d'abord, je vous remercie toutes et tous d'avoir participé et animé les assemblées communales durant la législature qui s'achève et les législatures précédentes.*

*A titre personnel, je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance durant cette législature, et les précédentes, notamment en acceptant les nombreuses demandes de crédit qui ont permis et permettront de belles réalisations au profit de toute la population et également de notre environnement. Ce qui m'étonne, c'est que les observateurs extérieurs au village sont plus enthousiastes que les résidents de la commune. J'ose espérer que c'est une question de temps pour que les habitants s'approprient ce qui a été fait.*

*C'est avec une profonde gratitude que je remercie le personnel communal et particulièrement les collaboratrices de l'administration pour leur engagement, leur professionnalisme et leur ténacité malgré les vents contraires qui, parfois, relevaient davantage du lancement de torpilles que d'ouragans. L'absence d'un responsable, ou une, après deux malheureuses tentatives d'embauche n'ont pas contribué à la sérénité du service. Nous avons également eu à déplorer l'absence prolongée d'une collaboratrice, quelques comportements surprenants de la part de membres de la hiérarchie, mais la qualité de service à la population, y compris pendant la période Covid, a toujours été exemplaire et c'est remarquable. L'arrivée d'Ariane a apporté de la sérénité que je souhaite pérenne pour les prochaines années.*

*Pour ma part, après 15 ans passés au sein du collège, que j'ai commencé par un pur hasard, je termine cette législature avec des sentiments mitigés. Hormis la solitude du chef, c'est le sentiment d'une certaine incompatibilité de l'esprit d'entreprise et la fonction publique. C'est également la perception d'un manque d'objectivité, de doubles discours, qui me laissent un goût amer. En effet, trop de rumeurs et de critiques infondées parfois même jusqu'à des attaques à mon intégrité morale. C'est le principe : calomnies, calomnies, il en restera toujours quelque chose. Je rappelle à cette noble Assemblée qu'aucun projet n'a pu être lancé sans son accord qui accordait les crédits et sachez que toute dépense importante reçoit l'aval du Conseil. De plus, nous avons institué les tables ouvertes pour répondre aux questions de chacune et chacun, malheureusement avec de modestes participations. Je parlais du principe que tous les absents étaient satisfaits de la manière dont cela se déroulait.*

*Toutefois, dans la discrétion, je considère avoir rempli ma mission au-delà de ce qui pouvait raisonnablement être attendu. J'ai mis à disposition sans restriction mes compétences et mon énergie. Cela a permis d'épargner ou de gagner des montants importants au profit de la caisse communale et du patrimoine. Ce sont des faits dont mes collègues sont sachants, ils sauront vous donner plus d'informations. Radio couloir apparemment est moins informé.*

*Mais tout n'est pas si sombre. En effet, lorsque des habitants conscients de l'effort fourni et des résultats, qui marqueront notre quotidien, me disent leur plaisir et leur satisfaction, je comprends que tout ne fut pas en vain.*

*De mon parcours, je citerai également quelques anecdotes comme le fait d'avoir été menacé d'être coulé dans un bloc de béton, ou d'avoir été insulté avec des qualificatifs que je ne répéterai pas ici par autocensure. La liberté d'expression est un droit que je défendrai toujours, l'insulte est répréhensible.*

*On m'a rapporté beaucoup de reproches qui étaient fait à mon égard dont celui de dictateur. Je suppose parce que je prenais des décisions. Si tous les dictateurs étaient comme moi, le monde serait « peace and love ». J'ai aussi entendu parler du manque de transparence. Pour ceux qui l'ignorent, ce sont plus de 20'000 documents que j'ai traités depuis 2017 et tous sont à disposition de qui de droit. Je regrette que ces reproches ne m'aient pas été rapportés personnellement.*

*Globalement, la législature qui s'achève fut une excellente cuvée de mon point de vue mais, comme les grands vins, ces effets vont se bonifier avec le temps. Tout ceci grâce au travail fourni par les équipes du Conseil, de l'administration et bien sûr les citoyens qui ont alloué les ressources pour réaliser les investissements.*

*Pour terminer, je vous annonce ce que certains d'entre vous savez déjà, que durant la prochaine législature je ne siégerai ni au sein de l'exécutif, ni au législatif d'ailleurs. Je m'imagine que mon énergie et mon esprit d'entreprise pourront être utilisés ailleurs. Comme disait mon prof de ressources humaines, « il faut boulonner et s'en aller » pour ne pas avoir de regrets.*

*Je souhaite bon vent et plein succès aux nouvelles équipes dirigeantes et aux nouvelles autorités.*

*Je clos cette dernière soirée, hélas sans apéro, contraintes sanitaires obligent.*

*Bonne rentrée dans vos foyers. Je vous souhaite un excellent printemps sans bise avec du soleil. »*

Pour terminer, M. le Président remercie les Conseillers communaux sortants et encourage ceux qui ont décidé de poursuivre. C'est une belle aventure, il y a beaucoup de projets en cours dont celui lancé ce soir.

Comme déjà dit, il remercie l'Administration communale pour son travail, les bénévoles, le personnel communal de l'édilité, de la déchetterie, de la conciergerie et du service des eaux et des forêts pour le travail qu'ils effectuent pour le bien-être de la collectivité. L'année dernière et cette année, cela s'est fait dans un environnement compliqué. C'est beaucoup de courage et d'engagement et ils méritent nos remerciements. Il remercie également le Conseil communal, la Commission financière ainsi que toutes les autres commissions qui se sont engagées avec beaucoup de disponibilité pour que cette commune fonctionne au mieux avec d'excellents résultats comme vous avez pu le découvrir ce soir. Et finalement merci à vous citoyennes et citoyens pour votre confiance à l'égard de vos Autorités. Comme déjà dit, en raison de la situation sanitaire, il ne sera pas possible de partager le verre de l'amitié. M. le Président demande également de respecter la distance ainsi que le port du masque à la sortie de la salle.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt cette dernière Assemblée communale à 22h45.

Le Président :



Martial Wicht

La Secrétaire :



Ariane Menoud

